FAQ – ENTREPRENDRE 2024

Retrouvez dans ce document les réponses aux questions posées lors du webinaire du 25 novembre (page 6).

Pour toutes autres questions, écrivez-nous : cegee-b-evenements@cegee.caisse-epargne.fr

- **Quels sont les types de marchés et d'appels d'offres qui sont publiés ?**

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sont le plus grand événement international jamais organisé en France. Aussi, sa préparation mobilise de nombreux secteurs d'activités que vous pouvez retrouver via la cartographie des achats de Paris 2024. Les principaux secteurs concernés en termes de volume d'activité sont le BTP, la restauration et l'accueil/tourisme. Ces appels d'offres répondent à des obligations de marchés publics.

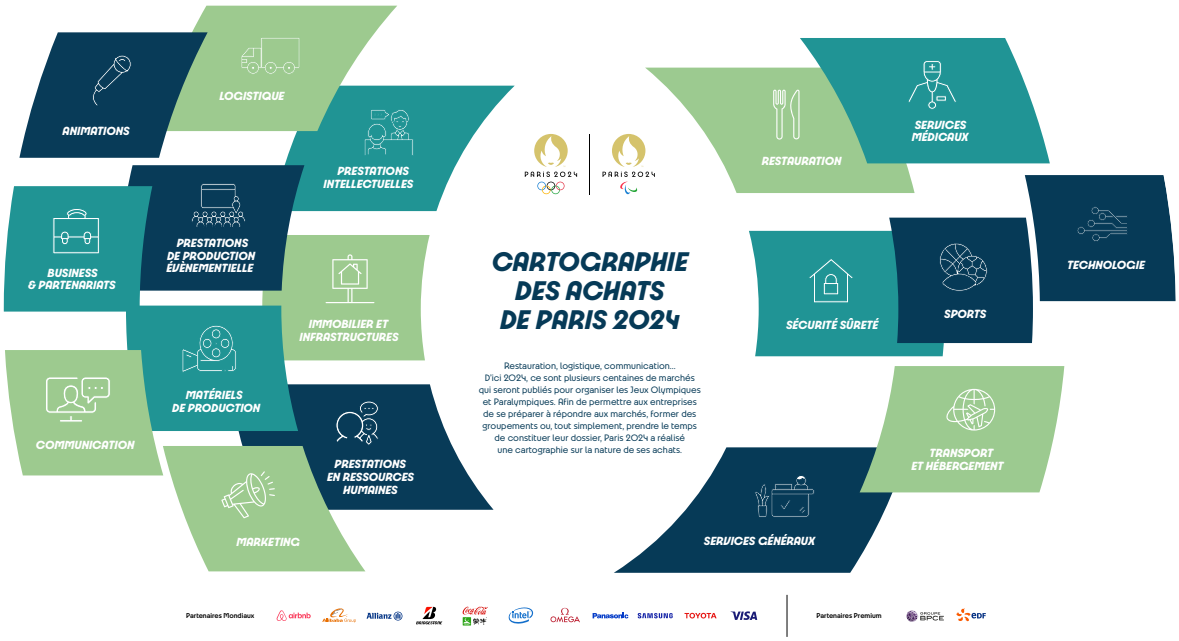

- **Comment accéder aux appels d'offres ?**

Tous les appels d'offres sont publiés sur 2 plateformes :

- ✓ Sur ESS 2024 si vous êtes une entreprise de l'ESS : https://ess2024.org
- ✓ Sur Entreprises 2024 si vous êtes une entreprise de l'économie classique : https://entreprises2024.fr/

- **Sommes-nous avertis quand les marchés sortent ou c'est à nous de faire notre veille ?**

Le meilleur moyen d'être tenu au courant des appels d'offres publiés est de s'inscrire à la newsletter d'ESS 2024 (mémo hebdomadaire des marchés en cours + autres actualités liées aux Jeux) et au fil twitter d'Entreprises 2024.

✓ Inscription à la newsletter ESS 2024 :

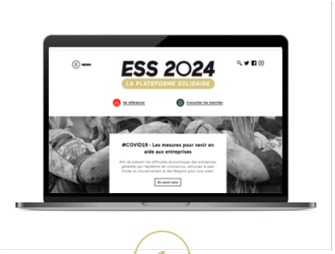

1

Je me rends sur www.ess2024.org

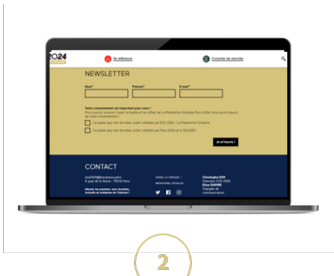

2

Je scrolle en bas de page et rentre mes informations dans l'encart doré

3

Je reçois tous les vendredi soir la newsletter, ce qui me permet :

- d'avoir toute **l'actualité des Jeux** de Paris 2024
- d'être alerté des **marchés olympiques en cours**
- d'être alerté des **réunions et groupes de travail** en cours ou à venir
- d'être au courant de **l'actualité de la plateforme**
- de recevoir l'actualité des **partenaires d'ESS 2024**

✓ Inscription au fil Twitter @2024Entreprises :

- **Comment faire pour faire connaître son entreprise / se référencer sur les plateformes d'appels d'offres ?**

Pour faire connaître votre solution, le plus simple est de vous référencer sur les plateformes :

✓ <u>Sur ESS 2024 si vous êtes une entreprise de l'ESS</u> :

✓ <u>Sur Entreprises 2024 si vous êtes une entreprise de l'économie classique</u>

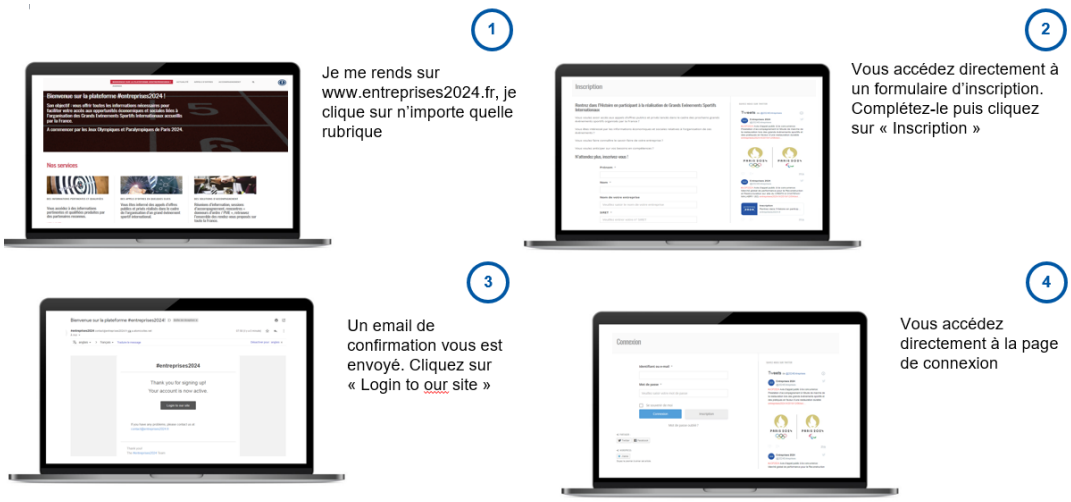

- **Doit-on se référencer sur les deux plateformes ESS 2024 + Entreprises 2024 ?**

Les équipes d'ESS 2024 et Entreprises 2024 collaborent étroitement, aussi il vous suffit de vous référencer sur une seule plateforme pour ne manquer aucune information. Si vous êtes une entreprise appartenant <u>au champ de l'économie sociale et solidaire</u>, référencez-vous sur <u>ESS 2024</u>. Si vous êtes une entreprise de l'économie classique, inscrivez-vous sur <u>Entreprises 2024.</u>

- **Comment ces deux plateformes vont s'appuyer sur ce qui existe déjà au niveau local ?**

ESS 2024 et Entreprises 2024 sont des plateformes d'envergure nationale et poursuivent des objectifs d'information, d'accessibilité et de connexion entre acteurs pour que les TPE/PME/ESS puissent se saisir des opportunités des Jeux de Paris 2024. Au sein des territoires, ces deux plateformes s'appuient sur les acteurs locaux (institutionnels, économiques, associatifs) pour faire connaître leurs services auprès des entreprises. Il n'y a pas de doublon.

- **Comment ma banque peut m'aider ?**

Votre établissement bancaire et ses partenaires sont à vos côtés. En tant que banquier, notre rôle est d'accompagner les clients à se saisir de ces opportunités économiques :

- ✓ Les informer sur ces opportunités business à venir et les aider à s'inscrire sur les plateformes : en suivant les nouveaux marchés qui sortent (en s'inscrivant aux newsletters des plateformes et au fil tweeter Medef) et en informant les clients potentiellement concernés ; en demandant à ses clients de le tenir informé de leur participation aux appels d'offres et des réponses obtenues afin de lui proposer l'accompagnement adéquat

- ✓ Les mettre en relation avec les partenaires qui pourront les accompagner localement pour répondre à ces appels d'offre (Medef, ESS2024, CRESS, France Active, l'Adie, CGPME, l'union des Scop …). Vous pouvez vous référer au guide pratique pour retrouver leurs contacts et l'ensemble des informations disponibles sur leur accompagnement.

- ✓ Leur proposer les financements et/ou l'expertise bancaire nécessaires à la concrétisation de leur projet, en cas de réponse positive aux appels d'offres postulés. Les solutions de financement qui pourront être proposées, selon la taille et les besoins de l'entreprise, peuvent être : trésorerie, affacturage, dailly, avance sur marché, financement classique M/LT, crédit-bail …Si plusieurs TPE/PME se regroupent pour répondre ensemble à un appel d'offres, il pourra être proposé une solution de caution bancaire (caution sur marché).

- **Les TPE peuvent-elles s'associer / se regrouper en consortium pour répondre à un appel d'offres ?**

Tout à fait, qu'elles soient de la même région ou de régions différentes. Les groupements pour répondre à un appel d'offres sont même encouragés.

- **Est-ce que les start-up peuvent répondre à des appels d'offres ?**

Bien sûr. Par ailleurs, afin de permettre aux start-up et entreprises innovantes d'accéder à la commande publique, le contrat d'innovation est expérimenté depuis juin 2019 : avant, un acheteur public désirant acquérir un bien ou un service, était contraint d'organiser une procédure de publicité et de mise en concurrence, dès lors que son achat est d'une valeur supérieure à 25.000 euros HT. En dessous de ce seuil, l'acheteur public est libre de contracter directement avec l'opérateur de son choix. Avec le contrat d'innovation, le seuil en deçà duquel la procédure de publicité et de mise en concurrence peut être évitée est porté à 100.000 euros HT.

- **Comment faire si je souhaite créer un groupement pour répondre à un marché ?**

Tout d'abord, il faut trouver d'autres entreprises intéressées pour répondre au marché et qui ont un savoir-faire complémentaire au vôtre. Vous pouvez vous tourner vers votre chargé d'affaires qui aura peut-être connaissance d'une entreprise complémentaire à la vôtre, dans son portefeuille, et pourra vous mettre en relation. De la même manière, n'hésitez pas à demander à votre réseau (MEDEF, CRESS, France Active, CCI ..) qui pourra vous mettre en relation avec d'autres adhérents.

- **Quelles sont les règles d'attribution des marchés ? Y a-t-il une préférence nationale ? par territoire ? pour les clients Banque Populaire / Caisse d'Epargne ?**

Les appels d'offres seront soumis aux règles des marchés publics : pas de préférence nationale ou géographique, pas de discrimination. Tout le monde peut y participer et c'est en cela qu'ils constituent une réelle opportunité pour toutes les TPE, PME et structures de l'ESS, sur tous les territoires. Les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne, partenaires premiums des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ont souhaité informer le plus tôt possible leurs clients pour qu'ils puissent accéder à tous les appels d'offres, et les accompagner au mieux pour y répondre.

- **Avez-vous des informations sur un calendrier de publication des marchés ?**

Il n'existe pas aujourd'hui de calendrier précis de publication des marchés.
Cependant, nous avons des indications :
Les principaux marchés de la construction (SOLIDEO et maîtrises d'ouvrage déléguées) ont été publiés dès 2019 et jusqu'au premier semestre 2021. Dans les conventions d'objectifs avec la SOLIDEO, les maîtres d'ouvrage s'engagent pour que 10 % des heures travaillées soient réservées aux travailleurs en insertion, et que 25% du montant financier global des marchés SOLIDEO soit fléché vers les TPE/PME et entreprises de l'ESS. Par ailleurs, le budget total de la SOLIDEO pour la construction et l'aménagement des infrastructures des Jeux de Paris 2024 atteint au global 3 milliards d'euros.
Concernant Paris 2024, en charge de l'organisation de l'évènement et des services afférents ainsi que des opérations d'aménagement liés aux Jeux, une cartographie des achats existe. Le budget total des achats de Paris 2024 pour l'organisation des Jeux représente environ 2,5 milliards d'euros. Les marchés seront publiés régulièrement jusqu'en 2024. La publication des marchés sera rythmée par les nombreux besoins des organisateurs des Jeux. Ainsi, si le secteur de l'événementiel est principalement concerné par des marchés dès 2020 et jusqu'en 2023, la filière de production de goodies connait une demande en 2020, celle de sous-traitance de restauration à partir de 2022…

- **Quelles sont les opportunités sur notre territoire ? Quels marchés et quelles infrastructures sont prévus dans la région dès maintenant et jusqu'en 2024 ?**

Les Jeux Olympiques et Paralympiques vont générer des opportunités pour l'ensemble des territoires, certaines épreuves auront lieu en région - comme la voile à Marseille ou le football dans différentes villes de France-, et toutes les entreprises peuvent répondre aux marchés/ appels d'offres des Jeux : ce sont les opportunités directement liées aux Jeux. De nombreuses opportunités indirectes vont également apparaître sur les territoires : des délégations étrangères vont être accueillies dans différentes régions, des infrastructures sportives vont être rénovées, l'animation autour du label « Terre de Jeux » de Paris 2024 va également profiter aux territoires, sans compter le tourisme généré par l'événement etc. Le meilleur moyen d'être tenu au courant des opportunités actuelles et à venir est de s'inscrire à la newsletter d'ESS 2024(qui propose une veille juridique et stratégique gratuite ainsi qu'un mémo hebdomadaire des marchés en cours, + d'autres actualités liées aux Jeux) et au fil twitter d'Entreprises 2024 qui relaient tous les marchés liés aux Jeux de Paris 2024.

- **Quel est le nombre d'emplois mobilisés dans ma région ?**

Paris 2024 a publié une cartographie des emplois qui montre que 150 000 emplois seront directement mobilisés par les Jeux Olympiques et Paralympiques entre 2019 et 2024.
Cependant, il n'est pas possible de connaître exactement le nombre d'emplois mobilisables par région principalement parce qu'au-delà des appels d'offres (auxquels toutes les entreprises peuvent répondre), des opportunités économiques indirectes (tourisme, rénovation d'infrastructures sportives, animations autour du label Terres de Jeux 2024) vont naitre dans les mois et années à venir.
La Caisse d'Epargne Grand Est Europe et ses partenaires sont là pour vous informer, rendre accessibles ces opportunités et vous accompagner pour y répondre.

- **Combien d'entreprises du secteur de l'insertion sont concernées ?**

Concernant la SOLIDEO, les objectifs sont importants car la construction est favorable à l'insertion : la SOLIDEO s'est ainsi engagée à atteindre le million d'heures d'insertion dans le cadre de la réalisation et la rénovation des infrastructures olympiques.
De plus, 200 millions d'euros du budget total des marchés sont fléchés vers les entreprises de l'ESS. Les entreprises de l'insertion sont donc concernées par ces deux objectifs et ont plus que jamais une place à prendre dans la préparation des Jeux de Paris 2024. Pour plus de détails, retrouvez la charte sociale SOLIDEO : https://www.ouvrages-olympiques.fr/nos-engagements/
Paris 2024 a opté pour une stratégie responsable des achats favorisant l'insertion des personnes en situation de handicap et des personnes éloignées de l'emploi. Le comité d'organisation va sourcer ses achats pour identifier les marchés sur lesquels mettre des clauses d'insertion et des stratégies favorisant l'embauche de publics en insertion. Paris 2024 travaille également à rendre ses appels d'offres accessibles à toutes les entreprises de l'ESS notamment via les services de la plateforme ESS 2024.

Les questions du webinaire du 25 novembre…

- **Y-a-t-il des prestations intellectuelles à l'intérieur de chaque famille d'achats ? La sécurité par exemple pour les technologies ?**

Des prestations intellectuelles vont concerner plusieurs familles d'achat. Sur la sécurité informatique, un marché est déjà sorti, il y en aura peut-être d'autres mais nous n'avons pas l'information pour l'instant. Nous vous invitons à vous référencer sur les 2 plateformes pour ne pas manquer d'autres opportunités à venir dans ce domaine

- **En tant qu'association il est possible de répondre aux appels d'offre ?**

Oui bien sûr ; les associations ont rendez-vous sur la plateforme ESS2024 dont vous trouverez la procédure d'inscription plus haut.

- **Bonjour, la plateforme est-elle gratuite ?**

Oui la plateforme est gratuite.

- **Y a-t-il des marchés dans la région Grand Est ?**

Nous vous invitons à vous référencer sur la plateforme Entreprises 2024 et/ou ESS 2024 afin d'accéder aux centaines d'appels d'offres actuellement en ligne et afin d'être informé(es) des nombreux appels d'offres à venir d'ici 2024. Les appels d'offres concernent l'ensemble du territoire national.

- **Qui sont les donneurs d'ordres (Comité Olympique ou collectivités)?**

➢ Marchés liés à l'organisation des Jeux de Paris 2024 => Donneur d'ordre = Paris 2024 (=COJOP)
➢ Marchés liés à la construction/rénovation d'infrastructures allant servir aux épreuves olympiques et paralympiques = > Donneurs d'ordre = SOLIDEO (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques)
➢ Marchés locaux liées à Terre de Jeux 2024 et aux Centres de Préparation aux Jeux = collectivités locales

- **Après un ensemble de l'aperçu c'est de savoir comment un auto entrepreneur pourrait-il prendre part à tout cela ? merci**

Un seul mot d'ordre pour répondre à votre question : **référencez-vous en vous inscrivant sur les 2 plateformes que sont Entreprises 2024 et ESS2024**, faîtes-vous connaître ; les équipes des 2 plateformes sont à votre disposition pour vous accompagner ainsi que vos conseillers et chargés d'affaires Caisse d'Epargne. Toutes les coordonnées sont à votre disposition sur le site Entreprendre 2024 CEGEE.

- **Nous sommes fournisseurs d'écrans LED pour les arènes sportives. Les lots correspondants sont-ils isolés ou doit-on candidater sous des entreprises générales ?**

Une société a déjà été référencée dans ce domaine.
Néanmoins, d'autres appels d'offres seront lancés dans les mois à venir.
Nous vous conseillons d'y répondre en groupement d'entreprises.
En vous référençant sur la plateforme Entreprendre 2024, (les plateformes Entreprises 2024 et ESS 2024) vous recevrez toutes les informations nécessaires.

- **Mon entreprise se situe dans l'Aube, vers quelle structure de la CEGEE dois je me rapprocher ? Est-ce à Reims ou à Troyes ?**

Vous retrouverez tous vos contacts utiles CEGEE dans la partie CONTACTS de notre site. Pour les entreprises de l'Aube, les équipes du Centre d'Affaires Aube Haute-Marne se tiennent à votre disposition.

- **Un auto entrepreneur peut aussi rejoindre une coopérative d'activités et d'emploi et répondre collectivement avec d'autres entrepreneurs ?**

Pour répondre à votre question, nous vous conseillons de vous référer à la question sur les possibilités de regroupement détaillée plus haut dans le document.